

4.2.2 - Règlement graphique:
Plan d'Assemblage -
zoom centre-bourg

Révision du PLU

Vu pour être
annexé
à la délibération du
Conseil
Communautaire
en date du
3 décembre 2020

planis

4 avenue de Teukuba
Technopôle Citi
14 200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
Tél: 02 31 53 73 73
contact@planis.fr

Dossier d'approbation

1/2000

Liste des emplacements réservés				
Numero	Libelle	Bénéficiaire	Emprise_en_m²	Linéaire_en_m
1	Création d'un chemin piétonnier entre la rue de la Chaussée et l'école (sur le Dan)	Commune	200,217	100
2	Elargissement et aménagement du chemin rural	Commune	2 534,491	500
3	Aménagement d'une liaison douce sur le site de l'ancienne voie de chemin de fer	Commune	6 983,99	635
4	Aménagement d'une piste cyclable en arrière du lotissement des Châtaigniers	Commune	823,544	164
5	Création d'une liaison douce Venelle des Egreniers - quartier de la Gare	Commune	103,971	25
6	Création d'une liaison piétonne longeant le Dan	Commune	406,004	135
7	Aménagement d'une piste cyclable rue de Beuville	Commune	648,863	0
8	Aménagement d'une liaison douce	Commune	34,7613	0
9	Elargissement de la voirie Chemin des Sureauux	Commune	364,94	80
10	Aménagement d'une piste cyclable	CU	1 962,76	655
11	Aménagement d'une liaison douce	Commune	1 324,81	220
12	Aménagement d'une liaison douce	Commune	1 642,82	214
13	Aménagement d'un carrefour	Commune	247,805	0

Éléments du cadastre
(Source: Cadastre PCI Vecteur, DGPRP, 2018)

Limites communales

Bâti

Parcellaire

Réseau viaire

Tronçon de cours d'eau

Limites des communes voisines

Zonage

- Ua - Secteur urbain de bâti ancien
- U - Zone urbaine équipée caractérisée par des habitations sous forme de constructions individuelles
- Ub - Secteur urbain de la Résidence Laurélie
- Up - Secteur urbain d'extension mesurée des Pépinières (pas d'assainissement collectif)
- Uv - Secteur urbain correspondant au lotissement dit du "Parc Viking"
- 1AUa - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme du quartier de la Gare
- 1AU - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme de l'extension de la Résidence Laurélie
- N - Zone naturelle
- Nt - Secteur naturel à vocation touristique
- A - Zone agricole
- Ad - Secteur non constructible agricole dans l'attente d'un projet
- As - Secteur de la station service
- At - Secteur agricole à vocation touristique

Prescriptions

Éléments à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (Art. L151-19 CU)

- Linéaire de bâti remarquable (murs en pierre, porche, pilier...)
- Bâti remarquable

Éléments à préserver pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques (Art. L151-23 CU)

- Arbre remarquable
- Haies à protéger
- Parc à protéger

Emplacement réservé (Art. L.151-14 CU)

Secteur urbain faisant l'objet d'une OAP

Cheminement à conserver (Art.L151-38 CU)

Marge de recul (Inconstructibilité)

Informations

- Classement sonore autour de la RD7
- Zones Humides (Source : DREAL, Normandie, septembre 2019)

